



Faits & chiffres:

Dates d'exécution:

mars 2017 à
décembre 2018

Surface totale:

36'365m²

Montant global:

CHF **15'700'000.-**
DONT
CHF **6'280'000.-**
part INDUNI

Béton:

22'000m³

Acier d'armatures:

3'670t

Effectif moyen:

45pers.

Matériel:

2 grues
1 centrale à
béton

STELLAR 32

Chemin de la Galaise 32, 1228 Plan-Les-Ouates (GE)

Type de marché:

Privé, travaux de maçonnerie, béton armé

Caractéristique:

Gros œuvre en consortium de 3 bâtiments mitoyens représentant environ 36'365 m² de surfaces mixtes réparties sur 12 niveaux dont 4 dédiés aux parkings. Cet ensemble accueillera des bureaux, des surfaces commerciales, un hôtel, un fitness et plusieurs restaurants.



Intervenants:

Maître de l'ouvrage
HESTIA SA

Exécution

Consortium INDUNI / PERRET
INDUNI & Cie SA
Avenue des Grandes-Communes 6
1213 Petit-Lancy

Conducteur de travaux

LAUPER Jacques
022 879 01 25

Contremaître

RODRIGUES Jorge Emanuel
079 701 60 43

Architectes

AS DZ Architecture SA
Avenue Cardinal-Mermillod 42-44
1227 Carouge
022 700 22 23

Architectes SA

Richter Dahl Rocha Associés
architectes SA
Avenue Edouard-Daples 54
1006 Lausanne
021 612 21 21

Ingénieurs civils

INGENI SA
Rue du Pont-Neuf 12, 1227 Carouge
022 308 88 88

Compétences en matière de protection de l'environnement:

Air:

Utilisation de machines conformes à l'OPAir, équipées de FAP selon la liste VERT de l'OFEV.

Limitation des émissions selon la Directive Air Chantiers.

Mise en œuvre des mesures préconisées par l'OFEFP (Lutte contre la pollution de l'air dans le trafic routier de chantier, 2001), telles que: camions répondant aux dernières normes EURO, localisation des décharges, etc.

Eaux:

Traitement et évacuation conformément à notre Plan de gestion des eaux de chantier établi selon la Recommandation SIA 431 et la Directive cantonale y relative (SECOE, 2008).

Déchets:

Tri et évacuation conformément à notre Plan de gestion des déchets établi selon la Recommandation SIA 430.

Valorisation, dans la mesure du possible, des matériaux selon les Directives sur les matériaux d'excavation (OFEFP, 1999) et les déchets de chantier minéraux (OFEV, 2006).

Bruit:

Mise en œuvre de mesures organisationnelles, selon la Directive sur le bruit des chantiers (OFEV, 2006) et son Manuel d'application (Cercle bruit, 2008), telles que: phasage, choix des machines, voies d'accès et circulation, etc.

Sols:

Décapage et stockage de la terre végétale en respectant les prescriptions de l'OFEV (Construire en préservant les sols, 2001; Respectons notre sol, 2008).

Remblayage puis aménagement des surfaces selon les Directives ASG pour la remise en état des sites (2001).

Arbres:

Mesures de protection des arbres sis à proximité des travaux, selon la Directive cantonale y relative (DGNP, 2008).

Sensibilisation des travailleurs:

Synthèse des mesures environnementales dans notre PHSE et instruction en début de chantier.



INDUNI & CIE SA

Avenue des Grandes-Communes 6
Case postale 336 - CH-1213 Petit-Lancy 1
Tél. 022 879 01 01 - Fax: 022 879 01 99
email: info@induni.ch - www.induni.ch

